



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1711 335

Le 19 janvier 2018

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant l'effectif policier et le nombre d'heures travaillées pour assurer la protection du Premier ministre Philippe Couillard.**

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande, reçue le 22 novembre 2017, qui visait à obtenir les renseignements cités en rubrique.

Nous comprenons de votre demande que vous désirez obtenir :

1. *Le nombre de policiers qui travaillent pour assurer la protection du Premier ministre Philippe Couillard;*
2. *Le nombre d'heures travaillées par les policiers de la Sûreté du Québec pour assurer la protection du Premier ministre Philippe Couillard au cours de son présent mandat.*

La Sûreté du Québec est responsable des services spécialisés en matière de sécurité pour l'Assemblée nationale et pour la protection des personnalités politiques. Cependant, les restrictions prévues par la *Loi sur l'accès* ne nous autorisent pas à divulguer les renseignements demandés.

En effet, nous considérons qu'une telle divulgation permettrait notamment de dévoiler l'ampleur du plan d'action mis en place pour assurer la protection du Premier ministre et aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'une personne et de leurs biens, et ce, conformément aux dispositions des articles 28, 28.1 et 29 de la *Loi sur l'accès*.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Wafaa Chaer Imlahi
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,